

**Comité administratif
de coordination**

7 juin 2000

Original: anglais et français

Comité administratif de coordination**Résumé des conclusions auxquelles le CAC est parvenu
à sa première session ordinaire de 2000, tenue au siège
du Programme alimentaire mondial, à Rome,
les 6 et 7 avril 2000**

Résumé : Conclusions du CAC appelant un suivi spécifique

Séance privée du CAC

Les chefs de secrétariat se sont félicités du rapport du Secrétaire général au Sommet du Millénaire (A/54/2000) et se sont proposés de mettre à profit leurs futurs réunions et contacts de haut niveau pour aider à dégager un consensus chez leurs partenaires et à mobiliser leur volonté politique en faveur des objectifs et des thèmes du rapport. **Il a été proposé que le CAC assure le suivi du rapport à sa prochaine session à New York, après le Sommet du Millénaire.**

**Pressions que le nouvel environnement mondial fait peser
sur les systèmes nationaux et internationaux : incidences
de la mondialisation sur la coopération et le développement
économiques internationaux****La mondialisation et le système des Nations Unies : interdépendance du
commerce et des facteurs économiques, sociaux et environnementaux**

Les chefs de secrétariat ont souligné que le CAC pouvait jouer un grand rôle en aidant les organismes des Nations Unies à relever collectivement les défis de la mondialisation. Celle-ci était davantage qu'un phénomène économique. Ses incidences allaient de l'application des normes du travail et des droits de l'homme à la gestion des mouvements de population. Elle soulevait des difficultés majeures qui allaient de la prévention des épidémies à la neutralisation des réseaux criminels. Chaque organisation avait des partenaires et une image qui lui étaient propres et devait s'occuper de

Certains aspects de la mondialisation. Ce n'était qu'en travaillant ensemble que les organismes des Nations Unies pourraient faire face aux problèmes que posait ce phénomène et contribuer à ce qu'il soit bénéfique à l'ensemble de la population mondiale.

Dans le même contexte, les chefs de secrétariat ont souligné que le plus difficile était toujours d'en finir avec la pauvreté, et de permettre à tous d'avoir des revenus suffisants. La contribution principale des organismes des Nations Unies consistait à fixer des normes et à établir des principes. Aucun marché ne pouvait procurer d'avantages aux populations s'il ne reposait pas sur des valeurs et des pratiques communes. Les organismes des Nations Unies avaient donc pour tâche principale de favoriser l'adoption plus large de ces valeurs et de ces normes au niveau mondial. Le droit international et les normes internationales devaient faire partie intégrante du langage de la mondialisation. De même, les organismes des Nations Unies devaient aider les pays en développement à renforcer leurs capacités et leurs infrastructures nationales, et à définir et appliquer un vaste ordre du jour social particulièrement axé sur des possibilités d'emplois acceptables. Il fallait que les pays en développement et, en particulier, les pays les moins avancés puissent accéder pleinement aux marchés. Il fallait aussi qu'ils bénéficient d'un allègement de la dette pour sortir de la pauvreté. L'accès aux marchés et le renforcement des capacités étaient indispensables pour assurer la durabilité de la croissance une fois que la dette serait allégée. **Dans ce contexte, les chefs de secrétariat ont fait valoir l'importance capitale du Cadre intégré pour les pays les moins avancés, sont convenus d'en accélérer l'application et ont prié l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en sa qualité d'organisme chef de file, de faire rapport au CAC à sa prochaine session.**

Les chefs de secrétariat ont encouragé les organismes des Nations Unies les plus directement concernés à travailler en réseau pour assurer le suivi de leurs débats. Le CAC a décidé d'examiner, à sa prochaine session, dans quelle mesure les différents organismes oeuvraient ensemble pour que la libéralisation du commerce bénéficie davantage à tous les pays et pour promouvoir une mondialisation à visage humain.

Il a été également proposé que le CAC examine à sa prochaine session, dans ce large contexte, les difficultés particulières auxquelles se heurteraient les pays les moins avancés avant la tenue de la prochaine conférence sur la question.

Technologies de l'information

Les chefs de secrétariat sont convenus que les organismes des Nations Unies devaient absolument maîtriser les technologies de l'information pour aider vraiment les États Membres et assurer leur propre fonctionnement. Ils ont souligné que le système des Nations Unies devrait mettre largement l'accent sur le développement des échanges de connaissances et de l'apprentissage, plutôt que sur les seules technologies de l'information, estimant que les connaissances et la capacité d'apprentissage, plutôt que les seuls investissements matériels, étaient de plus en plus appelés à conditionner le développement. Il fallait que les organismes des Nations Unies mettent l'accent sur l'apprentissage et adoptent, pour ce faire, une méthode générale à l'échelle du système qui leur permette d'acquérir des connaissances et de les diffuser efficacement.

Dans l'avenir proche, les organismes des Nations Unies devraient coopérer plus que jamais pour éviter les doubles emplois et être mieux à même d'aider les États Membres à se servir des technologies de l'information pour résoudre leurs problèmes.

Les chefs de secrétariat sont convenus de donner suite aux idées et suggestions ci-après :

- **Renforcer la collaboration entre les organismes du système, notamment au niveau des pays, dans les domaines de l'informatisation, du travail en réseau et de la mise au point de logiciels ainsi que de l'élaboration de stratégies nationales d'appui aux technologies de l'information;**
- **Constituer un vivier d'experts et d'utilisateurs des technologies de l'information à l'échelle du système au moyen d'arrangements novateurs de travail en réseau qui permettent aux organismes des Nations Unies de diffuser des informations à l'échelle du système sur les possibilités, les coûts, les bonnes pratiques et les innovations dont ils puissent se servir aux fins de leurs besoins d'information et de leurs activités opérationnelles axées sur le développement;**
- **Promouvoir des utilisations novatrices des technologies de l'information, telles que le réseau d'information des petits États insulaires en développement, pour lever les obstacles au développement des régions isolées et reculées;**
- **Réaliser des études sur les incidences sociales, culturelles et économiques des technologies de l'information afin de donner un contenu approprié à ces technologies et d'être en mesure de conseiller les États Membres à leur sujet;**
- **Créer de solides partenariats avec le secteur privé, en ce qui concerne aussi bien les activités de développement que les systèmes internes, renforcer l'expérience acquise grâce aux nombreuses initiatives en cours, telles que le réseau d'information sur la santé et celui sur les secours en cas de catastrophe, et en tirer profit;**
- **Établir un inventaire des systèmes utilisés et déjà au point, en particulier pour la communication entre le siège des organismes des Nations Unies et le terrain, de manière à mieux exploiter les synergies possibles.**
- **Les chefs de secrétariat sont convenus que la déclaration du CAC sur l'accès universel aux services fondamentaux de communication et d'information adoptée en 1997 devrait être mise à jour pour tenir compte des faits nouveaux qui s'étaient produits depuis son adoption et des nouvelles technologies, que les organismes des Nations Unies devraient en assurer activement le suivi. Dans le même contexte, ils ont instamment demandé à ces derniers de contribuer activement au Sommet mondial sur la société d'information qui a été proposé.**
- **Compte tenu des activités menées au sein du système des Nations Unies et des conclusions auxquelles il était parvenu à sa session en cours concernant les futures orientations des travaux de ce dernier, le CAC a demandé à ses organes subsidiaires compétents d'assurer le suivi de ses débats sur les questions susmentionnées au niveau interorganisations. Les chefs de secré-**

tariat sont convenus d'autoriser le CAC à publier une déclaration qui serait mise au point par correspondance et présentée au Conseil économique et social à son débat de haut niveau de 2000.

Évaluation des travaux du Comité administratif de coordination

Le Secrétaire général a invité les chefs de secrétariat à lui faire parvenir, avant la fin avril, les observations qu'ils pourraient avoir à formuler au sujet des recommandations de l'équipe d'évaluation. Il a indiqué qu'il prendrait alors les dispositions voulues pour que soit établi un plan d'application qui tienne pleinement compte de toutes ces observations. Ce plan serait soumis pour examen aux chefs de secrétariat avant la fin mai et arrêté ensuite dès que possible, de préférence par correspondance, afin que l'on puisse y mettre la dernière main avant la fin juin.

Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome de l'immunodéficience acquise

Le CAC a souligné qu'il fallait se concerter pour endiguer l'épidémie de VIH/sida, faisant observer que si les organismes des Nations Unies travaillaient de plus en plus main dans la main, la lutte mondiale contre le sida posait toujours un problème majeur.

Les chefs de secrétariat se sont dits à nouveau vivement préoccupés par la gravité de l'épidémie de sida en Afrique. Le CAC a souligné qu'il fallait redoubler d'efforts et multiplier les activités de sensibilisation dans les pays où l'épidémie en était à un stade précoce, en particulier en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est, en tirant profit de l'expérience acquise en Afrique subsaharienne, où les activités de sensibilisation avaient démarré trop tard. **Le Secrétaire général a prié le secrétariat du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) de lui fournir des informations sur les pays les plus gravement touchés de ces régions avant la fin du mois de mai afin de lui permettre, en concertation avec les organismes des Nations Unies, de mener les activités de sensibilisation voulues dans les pays concernés.**

Le CAC a approuvé l'orientation des recommandations formulées par ONUSIDA et le Comité consultatif pour les questions administratives, faisant observer qu'il faudrait redoubler d'efforts pour améliorer les diverses directives établies à l'intention des équipes de pays, en s'appuyant sur le système des coordonnateurs résidents et les groupes thématiques s'occupant du VIH/sida.

Abordant ensuite la question des fonctionnaires des Nations Unies et des personnes à leur charge atteints du sida, le CAC a décidé qu'il fallait accorder une haute priorité à la couverture médicale et à l'accès aux soins de tous les fonctionnaires des Nations Unies, à quelque catégorie qu'ils appartiennent.

Le CAC a décidé :

- De demander instamment aux organismes des Nations Unies d'appuyer et de compléter les efforts déployés par les organismes qui coparrainent l'ONUSIDA, en particulier :

- En cherchant le meilleur moyen de tenir compte des questions relatives au sida dans leurs activités, conformément à leurs mandats;
 - En portant ces questions à l'attention de leurs organes délibérants et en veillant à ce que les fonds voulus soient alloués aux activités pertinentes;
 - En fournissant des conseils à leurs représentants dans les pays (ou aux membres de leur personnel en poste aux sièges ou dans des instances régionales, selon que de besoin), de manière qu'ils participent à la planification et à la programmation communes des activités concernant le sida au sein des groupes composés d'organismes des Nations Unies qui s'occupent du VIH/sida dans les divers pays;
- De prier le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations d'envisager d'aider de ses conseils les coordonnateurs résidents quant à la méthode à suivre au niveau des pays pour lutter contre le VIH/sida, étant entendu que ces conseils ne doivent pas faire double emploi avec les directives existantes mais doivent permettre de les recentrer et de les améliorer et être compatibles avec le rôle et les fonctions des groupes qui s'occupent du VIH/sida;
 - De prier le Bureau pour les affaires interorganisations, en collaboration avec l'ONUSIDA, de veiller à ce que les travaux des comités permanents interorganisations visant à établir des stratégies de prévention et de maîtrise du VIH/sida dans les situations de conflit soient coordonnés avec les travaux que mènent dans ce domaine tous les organismes des Nations Unies, de manière à consolider les efforts nationaux de lutte contre le VIH/sida;
 - D'encourager tous les organismes des Nations Unies à participer activement, avec le secrétariat d'ONUSIDA et les organismes qui coparrainent ce programme, à l'élaboration du plan stratégique du système des Nations Unies contre le VIH/sida, 2001-2006.

S'agissant des questions relatives aux fonctionnaires des Nations Unies et aux personnes à leur charge atteints du VIH/sida, le CAC a approuvé l'orientation des conclusions et recommandations dont il était saisi et a notamment :

- Prié le Comité consultatif pour les questions administratives (Questions de personnel et questions administratives générales), à partir d'une étude comparative sur les régimes d'assurance maladie pour les fonctionnaires des Nations Unies recrutés sur le plan national et de données sur le nombre de ces fonctionnaires et de personnes à leur charge qui sont séropositifs, de présenter au CAC, à sa session d'automne de 2000, des propositions tendant à améliorer et harmoniser la couverture médicale des fonctionnaires des Nations Unies recrutés sur le plan national;
- Prié le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations, en coopération avec ONUSIDA, d'achever et distribuer à tous les coordonnateurs résidents et membres des équipes de pays la note d'orientation intitulée « Le VIH/sida sur le lieu de travail à l'ONU » (« HIV/AIDS in the UN workplace ») et demandé instamment que l'on applique le plus grand nombre possible des mesures figurant dans cette note

avant la fin de l'année. Le Comité consultatif a été prié de faire rapport sur l'état d'avancement de ces activités au CAC à sa session de printemps de 2001.

Sécurité et sûreté du personnel

Rappelant qu'il fallait que les organismes des Nations Unies continuent à accorder une haute priorité à la question de la sécurité et de la sûreté du personnel, le CAC :

- **A pris note avec satisfaction des mesures déjà prises, tant au Siège que sur le terrain, pour renforcer la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies grâce à une collaboration interinstitutions, ainsi que des efforts déployés à cet égard par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité, qui est chargé de coordonner ces mesures à l'échelle du système;**
- **S'est déclaré satisfait de l'attention que l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social prêtaient à nouveau aux questions relatives à la sécurité du personnel et, réaffirmant qu'il incombait au premier chef aux gouvernements d'assurer la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies, a prié ceux qui ne l'avaient pas encore fait de ratifier la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé et le Statut de la Cour pénale internationale;**
- **A rappelé que les membres du CAC s'étaient engagés à continuer à défendre la sécurité et la sûreté du personnel au sein des organes intergouvernementaux du système et dans leur dialogue avec les États Membres;**
- **A approuvé l'intention de mettre en place un système plus sûr et plus fiable de financement des dépenses afférentes à la sécurité, de préférence par prélèvement sur le budget ordinaire, et souligné qu'il faudrait trouver des fonds supplémentaires pour financer la formation en matière de sécurité;**
- **A demandé que l'on applique rapidement les mesures de sécurité prioritaires, notamment celles concernant les agents de sécurité en poste sur le terrain, la formation et la communication;**
- **A décidé de garder la question à l'étude et d'examiner de nouvelles mesures destinées à renforcer la sécurité et la sûreté du personnel à sa session d'automne de 2000.**

Suivi des décisions du CAC

Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée

Le CAC a invité ses membres à participer activement aux préparatifs de la Conférence mondiale et à contribuer pleinement à assurer le succès de cette dernière.

Futures sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au suivi des conférences mondiales et dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

Les organismes des Nations Unies ont été encouragés à continuer à appuyer les préparatifs des futures sessions extraordinaires et du dixième Congrès et à participer aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (New York, 5-9 juin 2000), du Sommet mondial pour le développement social (Genève, 26-30 juin 2000) et du Sommet mondial pour les enfants (septembre 2001) ainsi qu'aux processus d'examen du Conseil économique et social.

Le CAC a été invité à contribuer à sensibiliser la communauté internationale à l'importance du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et des préparatifs du projet de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des projets de protocole s'y rapportant.

Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Le CAC a pris note de la nomination des huit organismes des Nations Unies [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation maritime mondiale (OMM), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Banque mondiale, Union internationale des télécommunications (UIT), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Programme alimentaire mondial (PAM)] qui constitueront l'équipe spéciale interinstitutions, ainsi que des progrès accomplis dans l'application des dispositions approuvées par l'Assemblée générale. **Le CAC a invité l'Équipe spéciale à mettre particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités des pays sujets aux catastrophes naturelles par la recherche scientifique et la formation d'experts et a demandé qu'un rapport intérimaire sur la question lui soit soumis à sa session d'automne de 2000.**

Questions concernant les organismes subsidiaires

Le CAC a adopté la déclaration sur le programme décennal des Nations Unies relatif à l'éducation des filles que le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations lui avait recommandé de présenter au Forum mondial sur l'éducation tenu à Dakar en avril 2000. Il a souligné l'importance de l'éducation des filles, élément indispensable de la pleine réalisation des droits et de l'élimination de la pauvreté.

Le CAC a pris note de certains points saillants des travaux de ses organismes subsidiaires, notamment : a) l'approbation, en son nom, par le Comité interorganisations du développement durable, lors de la réunion qu'il a tenue les 24 et 25 janvier 2000, du mandat du Groupe de la gestion de l'environnement; b) l'adoption, à l'issue de consultations interorganisations, de sa propre déclaration sur la problématique hommes-femmes à titre de contribution à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue du 5 au 9 juin 2000 à

New York; c) l'adoption en son nom, par le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations, de directives intitulées « L'Organisation des Nations Unies et les droits de l'homme : directives et informations à l'intention du système des coordonnateurs résidents » et de sa propre note d'orientation sur le renforcement des capacités.

Questions diverses

Directives concernant les relations avec les médias

Les chefs de secrétariat ont remercié le Secrétaire général d'avoir permis aux membres du CAC de prendre connaissance des directives et encouragé l'adoption, s'il y a lieu, de mesures analogues à l'intérieur du système. **Le CAC a prié le Comité commun de l'information des Nations Unies de promouvoir des mesures de suivi appropriées et de faciliter l'échange intensif de pratiques et de données d'expérience entre les organismes des Nations Unies.**

Pratiques en matière de recrutement

Le Secrétaire général a invité les chefs de secrétariat à échanger des données d'expérience concernant le recrutement et à examiner les moyens d'accélérer et d'améliorer ce dernier dans tout le système.

École des cadres des Nations Unies

Le Secrétaire général a souligné qu'il importait que les organismes des Nations Unies s'intéressent de près aux activités de l'École et les a exhortés à les appuyer davantage.

Dotation en effectifs du Bureau des affaires interorganisations

Le Secrétaire général a remercié à nouveau le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et les chefs de secrétariat des autres organismes concernés de leur contribution essentielle à la dotation en effectifs du Bureau.

Dates de la session d'automne de 2000 du CAC

Le CAC a invité son comité d'organisation, à la réunion qui suivra immédiatement la session en cours, à arrêter les dates de sa session d'automne de 2000 à New York. Les chefs de secrétariat ont réaffirmé à ce propos qu'ils souhaitent fixer les dates des réunions du CAC au moins un an à l'avance.

Lieu de la session de printemps de 2002 du CAC

Le CAC a remercié la FAO d'avoir offert d'accueillir sa session de printemps de 2002.

1. Le Comité administratif de coordination (CAC) a tenu sa première session ordinaire de 2000 à Rome, les 6 et 7 avril 2000, sous la présidence du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Cette session, qui s'est tenue au siège du Programme alimentaire mondial, était accueillie par ce dernier et par le Fonds international pour le développement agricole (FIDA). En ouvrant la session, le Secrétaire général a souhaité la bienvenue à MM. Mike Moore, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, et Koichiro Matsuura, le nouveau Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui assistaient à une session du CAC pour la première fois. L'ordre du jour de la session était le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Pressions que le nouvel environnement mondial fait peser sur les systèmes nationaux et internationaux – incidences de la mondialisation sur la coopération et le développement économique internationaux :
 - a) La mondialisation et le système des Nations Unies : interdépendance du commerce et des dimensions économique, sociale et environnementale;
 - b) Les technologies de l'information;
 - c) Examen du CAC.
3. VIH/sida.
4. Sécurité et sûreté du personnel.
5. Suivi des décisions du CAC :
 - a) Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée;
 - b) Préparatifs du Sommet du Millénaire, des futures sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au suivi des conférences mondiales et du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants;
 - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;

- d) Questions concernant les organismes subsidiaires.
6. Questions diverses :
- a) Directives concernant les relations avec les médias;
 - b) Pratiques en matière de recrutement;
 - c) École des cadres des Nations Unies;
 - d) Dotation en effectifs du Bureau des affaires interorganisations;
 - e) Dates de la session d'automne de 2000 du CAC;
 - f) Lieu de réunion de la session de printemps de 2002 du CAC.

I. Réunion privée du CAC

2. Le CAC a tenu une réunion privée dans la matinée du 6 avril 2000. Les chefs de secrétariat se sont félicités du rapport du Secrétaire général au Sommet du Millénaire (A/54/2000) et ont proposé de mettre à profit les futures réunions de leurs organes dirigeants et/ou leurs contacts de haut niveau pour aider à dégager un consensus chez leurs partenaires et mobiliser leur volonté politique en faveur des objectifs et des thèmes énoncés dans le rapport. Un certain nombre de chefs de secrétariat ont évoqué les importants travaux ou nouvelles initiatives en cours dans leur organisation, par exemple dans le domaine des biotechnologies agricoles et celui de la productivité agricole en Afrique, qui sont directement liés aux questions soulevées dans le rapport. Il a été proposé que le CAC s'occupe du suivi du rapport à sa prochaine session à New York, après le Sommet du Millénaire.

3. Pendant la réunion privée, le Secrétaire général a souligné qu'il importait que la mission du Directeur exécutif du PAM, qui est son Envoyé spécial dans la corne de l'Afrique, soit l'occasion, pour les organismes des Nations Unies, de redoubler d'efforts afin de régler les questions de sécurité alimentaire à long terme qui se posent dans la région. À l'initiative du Secrétaire général, il a été constitué une équipe de travail interorganisations, présidée par le Directeur général de la FAO, et chargée d'étudier les mesures à prendre à l'échelle du système concernant la sécurité alimentaire à long terme, le développement agricole et leurs aspects connexes dans la corne de l'Afrique. Cette équipe

est composée de représentants de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Fonds international de développement agricole (FIDA), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de la Banque mondiale, du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le rapport de l'équipe de travail sera soumis au CAC à sa prochaine session, en octobre 2000.

Audience accordée par S. S. le pape au CAC

4. Dans la déclaration qu'il a faite lors de l'audience privée qu'il a accordée au Secrétaire général et aux membres du CAC le 7 avril 2000, S. S. le pape a évoqué les travaux entrepris par le CAC « pour le bien des peuples du monde entier » et qualifié le Rapport du Millénaire du Secrétaire général « d'excellent cadre pour les travaux du Comité ». Il a fait observer que les problèmes mondiaux, les guerres, les persécutions, la pauvreté, les catastrophes et les épidémies exigeaient de nouveaux modes de pensée et de nouveaux types de coopération internationale en cette période d'interdépendance accrue. Il a déclaré que le système des Nations Unies était tout désigné pour développer la coopération et la solidarité internationales et a souligné le rôle fondamental du CAC dans ce domaine.

Journée mondiale de la santé

5. Le Directeur général de l'OMS a rappelé que le thème de la Journée mondiale de la santé (7 avril) portait cette année sur la sécurité des approvisionnements en sang et visait à appeler l'attention du monde entier sur la nécessité d'approvisionnements fiables et sûrs. Chaque année, des pratiques peu sûres de transfusion et d'injection étaient responsables de 8 à 16 millions d'hépatite B, de 2 à 4 millions d'hépatite C et de 80 à 160 000 contaminations par le VIH. Les 80 % de la population mondiale n'avaient accès qu'à 20 % des quantités de sang qui, à l'échelle mondiale, répondaient aux normes de sécurité. En dépit des progrès accomplis en matière de santé, des millions de personnes dans le monde n'avaient toujours pas accès à du sang qui réponde à ces normes. Le CAC a déclaré qu'il appuyait pleinement les efforts faits par l'OMS pour sensibiliser

l'opinion publique à la nécessité de pratiques sûres de transfusion sanguine.

Exposés sur les stratégies d'atténuation de la pauvreté

6. Lors du déjeuner offert par le FIDA, un représentant du FIDA, le Vice-Président de la Banque mondiale et l'Administrateur du PNUD ont fait des exposés sur les stratégies d'atténuation de la pauvreté.

II. Pressions que le nouvel environnement mondial fait peser sur les systèmes nationaux et internationaux : incidences de la mondialisation sur la coopération et le développement économiques internationaux

7. Le Secrétaire général a rappelé que les débats du CAC sur ce thème au cours de l'année écoulée avaient permis de dégager un consensus sur la portée et l'évolution de la mondialisation et sur les difficultés qui en résultaient pour le système. Il a ajouté qu'à la session en cours, les questions commerciales qui se posaient après la réunion de Seattle devaient s'inscrire dans ce large cadre.

A. La mondialisation et le système des Nations Unies : interdépendance du commerce et des dimensions économique, sociale et environnementale

8. Un groupe de chefs de secrétariat chargés d'étudier les rapports d'interdépendance entre le commerce et les dimensions économique, environnementale et sociale s'est réuni dans la matinée du 6 avril 2000. C'est essentiellement sur son rapport que le CAC s'est appuyé pour examiner la question.

9. Ce rapport faisait une large place à ce qu'il appelait la mondialisation de l'angoisse et de la peur. Les groupes disparates, dont certains protestaient contre « l'injustice » de la mondialisation et d'autres attaquaient les règles du commerce à des fins tactiques pour défendre certains points de vue, s'étaient groupés

à Seattle. La plupart des inquiétudes que suscitait la mondialisation était d'ordre social et environnemental mais certains de ses aspects, tels que la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogues et la rapidité des changements qui se produisaient à l'échelle planétaire étaient également sources d'angoisse et de peur.

10. Il était particulièrement nécessaire de définir un ordre du jour constructif qui permette de promouvoir un meilleur équilibre entre les diverses dimensions de la mondialisation et de faire comprendre que si celle-ci était bien maîtrisée, elle pouvait être un puissant instrument de progrès pour l'humanité.

11. Le système des Nations Unies se trouvait face à un double problème d'intégration. Le premier consistait à faire participer effectivement tous les pays au système commercial mondial; le deuxième, à examiner les problèmes économiques, à tous les niveaux – mondial, régional et national –, en liaison avec les problèmes sociaux, culturels et environnementaux.

12. La difficulté, dans le premier cas, était de donner aux pays en développement et, en particulier, aux moins avancés d'entre eux, la possibilité d'accéder aux marchés dans le cadre des négociations commerciales aussi bien que de la fourniture d'une assistance pour faciliter l'application des accords commerciaux et aussi de régler leurs problèmes d'offre en les aidant à améliorer leurs infrastructures et à accroître leurs capacités de production et, d'une manière plus générale, à tirer profit de la libéralisation des échanges commerciaux.

13. La difficulté, dans le deuxième cas, consistait à faire adopter une démarche fondée sur les valeurs ainsi qu'à promouvoir l'établissement de liens intersectoriels véritables et à renforcer les instances mondiales qui s'occupent de questions environnementales et sociales, ce qui exigeait un partenariat direct avec le secteur privé. Le Pacte mondial était un moyen déterminant d'aider les entreprises à modifier leurs pratiques aux fins d'une meilleure application des droits de l'homme et des normes du travail et de la réalisation des objectifs environnementaux et pouvait avoir valeur d'exemple dans le monde entier.

14. Les organismes des Nations Unies pouvaient résoudre ce double problème en se montrant solidaires les uns des autres et en adoptant des démarches complémentaires qui leur permettent de s'appuyer sur les divers partenaires et d'élargir l'appui manifesté à leurs valeurs fondamentales et aux objectifs généraux du

système. Cela supposait qu'ils établissent un ordre du jour collectif fondé sur leurs avantages comparatifs respectifs tels qu'il découlent de leurs mandats, compétences et programmes complémentaires. Ils pouvaient avoir des divergences de vues et d'approches mais ils devaient travailler de concert de manière à s'épauler mutuellement.

15. Au cours des débats sur la question, les chefs de secrétariat ont appelé l'attention sur un certain nombre de problèmes. Ils ont souligné qu'il fallait adapter et élargir le processus de mondialisation de manière qu'il puisse répondre aux besoins de la population mondiale. Au lendemain de Seattle, l'OMC s'employait à accroître la transparence et la participation et à rassembler des fonds pour améliorer cette dernière. Il fallait que les organismes des Nations Unies montrent l'exemple en promouvant les valeurs de base d'un système commercial ouvert, multilatéral, libre et équitable. Il fallait aussi qu'ils s'attachent ensemble non seulement à favoriser une nouvelle série de négociations commerciales mais aussi à faire en sorte que les pays en développement qui n'avaient pas participé aux négociations précédentes puissent participer à cette nouvelle série. Promouvoir le développement par une plus grande équité devait être pour eux un objectif majeur s'ils voulaient que la mondialisation profite à tous les pays et non seulement à ceux qui détiennent déjà des positions avantageuses sur les marchés mondiaux. Ils ne pourraient atteindre cet objectif que s'ils se concentraient systématiquement dans de nombreux domaines.

16. Les bienfaits de la mondialisation étaient largement, mais inégalement répartis. De nombreux pays en développement, en particulier en Afrique, ne commercialisaient que quelques rares produits de base. Il fallait qu'ils attirent des investissements et des capitaux plus nombreux et bénéficient d'un solide appui pour renforcer leurs capacités de manière à pouvoir se développer et s'intégrer effectivement dans le système commercial mondial. La notion d'interdépendance et de communauté d'intérêts entre pays développés et pays en développement était particulièrement pertinente à cet égard et devrait guider les nouveaux efforts à faire pour doter les pays en développement des moyens de participer à la mondialisation et d'en tirer profit.

17. L'anxiété et la peur que suscitait la mondialisation n'étaient pas seulement le fait des pauvres et des exclus. Elles touchaient aussi les particuliers, les familles, les collectivités et les entreprises de tous les pays et avaient des incidences sur tout le tissu social.

Un réel effort s'imposait donc sur les plans analytique et politique pour changer les principes de base des politiques et redéfinir celles-ci dans une perspective sociale. La création d'emplois, notamment d'emplois valables, restait le meilleur moyen de faire échec à l'incertitude et à l'exclusion. À cette fin, il faudrait que la libéralisation des commerces et des flux de capitaux s'accompagne de l'adoption de mesures propres à aider les petites et moyennes entreprises à créer davantage d'emplois localement. La libre concurrence ne devait pas s'exercer au détriment des conditions de vie. L'accent a été mis en outre sur la nécessité de préserver la diversité culturelle et linguistique.

18. On a noté que les mouvements de population, non seulement les mouvements de réfugiés et de personnes déplacées mais aussi de personnes qui migrent pour des raisons économiques, posaient un problème croissant. Jusqu'à présent, on avait cherché à le résoudre, essentiellement par des mesures de contrôle, et le débat sur la libéralisation du commerce avait été axé sur la libre circulation des marchandises et des capitaux. Il faudrait que la question de la circulation des personnes, en particulier des travailleurs semi-qualifiés et non qualifiés, soit abordée dans la même perspective que celle de la libéralisation du commerce et que les organismes des Nations Unies s'y intéressent de plus près dans ce contexte.

19. En ce qui concerne les ordres du jour environnemental et social, on a souligné qu'il ne faudrait pas surcharger de travail les mécanismes de règlement des différends créés par l'OMC. Pour faire progresser l'application de ces ordres du jour, il faudrait surtout renforcer les bases et mécanismes institutionnels existants afin de promouvoir et d'appliquer les normes du travail internationalement acceptées et les accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Il fallait dans cette optique améliorer la base des connaissances pour comprendre les liens entre les diverses dimensions de la mondialisation et réussir ainsi à dégager un consensus. Le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation mis en place par l'organe directeur de l'Organisation internationale du Travail (OIT) était un instrument utile à cet égard parce qu'il fonctionnait sur la base d'échanges ouverts et informels et était ouvert à d'autres organisations internationales. Les études de cas concrets qu'effectuaient actuellement les organismes des Nations Unies présentaient un intérêt à cet égard et devraient être activement poursuivies.

20. Les chefs de secrétariat ont souligné que le CAC pouvait jouer un grand rôle en aidant les organismes des Nations Unies à relever collectivement les défis de la mondialisation. Celle-ci était davantage qu'un phénomène économique. Ses incidences allaient de l'application des normes du travail et des droits de l'homme à la gestion des mouvements de population. Elle soulevait des difficultés majeures, qui allaient de la prévention des épidémies à la neutralisation des réseaux criminels. Chaque organisation avait des partenaires et une image qui lui étaient propres et devait s'occuper de certains aspects de la mondialisation. Ce n'était qu'en travaillant ensemble que les organismes des Nations Unies pourraient faire face aux problèmes que posait ce phénomène et contribuer à ce qu'il soit bénéfique à l'ensemble de la population mondiale.

21. Dans le même contexte, les chefs de secrétariat ont souligné que le plus difficile était toujours d'en finir avec la pauvreté et de permettre à tous d'avoir des revenus suffisants. La contribution principale des organismes des Nations Unies consistait à fixer des normes et à établir des principes. Aucun marché ne pouvait procurer d'avantages aux populations s'il ne reposait pas sur des valeurs et des pratiques communes. Les organismes des Nations Unies avaient donc pour tâche principale de favoriser l'adoption plus large de ces valeurs et de ces normes au niveau mondial. Le droit international et les normes internationales devaient faire partie intégrante du langage de la mondialisation. De même, les organismes des Nations Unies devaient aider les pays en développement à renforcer leurs capacités et leurs infrastructures nationales et à définir et appliquer un vaste ordre du jour social particulièrement axé sur des possibilités d'emplois acceptables. Il fallait que les pays en développement et, en particulier, les pays les moins avancés puissent accéder pleinement aux marchés. Il fallait aussi qu'ils bénéficient d'un allègement de la dette pour sortir de la pauvreté. L'accès aux marchés et le renforcement des capacités étaient indispensables pour assurer la durabilité de la croissance une fois que la dette serait allégée. Dans ce contexte, les chefs de secrétariat ont fait valoir l'importance capitale du Cadre intégré pour les pays les moins avancés, sont convenus d'en accélérer l'application et ont prié l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en sa qualité d'organisme chef de file, de faire rapport au CAC à sa prochaine session.

22. Les chefs de secrétariat ont encouragé les organismes des Nations Unies les plus directement concer-

nés à travailler en réseau pour assurer le suivi de leurs débats. Le CAC a décidé d'examiner, à sa prochaine session, dans quelle mesure les différents organismes oeuvraient ensemble pour que la libéralisation du commerce bénéficie davantage à tous les pays et pour promouvoir une mondialisation à visage humain.

23. Il a été également proposé que le CAC examine à sa prochaine session, dans ce large contexte, les difficultés particulières auxquelles se heurteraient les pays les moins avancés avant la tenue de la prochaine conférence sur la question.

B. Technologies de l'information

24. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général a souligné que les technologies de l'information étaient la clef de l'avenir. Le CAC avait déjà abordé la question mais l'examinait à nouveau afin d'étudier de manière plus systématique et plus exhaustive comment les technologies de l'information et de la communication pouvaient servir certains objectifs de base des organismes des Nations Unies, à savoir : l'intégration des pays en développement à la société mondiale du savoir; le renforcement de l'efficacité et de la croissance des secteurs clefs de l'économie et l'appui à apporter pour que soient réalisés les objectifs sociaux, économiques et culturels de la société.

25. Un groupe de chefs de secrétariat constitué pendant la session a été chargé d'examiner ces questions et de faire rapport au Comité. L'Union internationale des télécommunications (UIT) a communiqué des statistiques à jour montrant l'évolution prévisible du développement des technologies de l'information, qui ont permis au groupe de débattre de ces questions sur des bases solides.

26. Dans son rapport au CAC, le groupe de chefs de secrétariat a rappelé qu'en 1997, le Comité avait adopté une déclaration sur l'accès universel aux services fondamentaux de communication et d'information. Il a également rappelé qu'à la session d'avril 1999 du CAC, l'UIT avait communiqué au Comité une proposition de sa conférence de plénipotentiaires tendant à convoquer un sommet mondial sur la société de l'information, à laquelle le Comité s'était montré favorable.

27. Le groupe a axé ses travaux sur les moyens de mieux coordonner l'appui que les organismes des Nations Unies apportent aux pays en développement en

matière de technologies de l'information et de recours à ces technologies pour satisfaire les besoins du système des Nations Unies.

28. Il a souligné que les technologies de l'information et Internet pouvaient accélérer sensiblement le développement durable et a recommandé de n'épargner aucun effort pour surmonter les obstacles et les préventions s'opposant à leur utilisation universelle. Il a souligné également le rôle décisif des technologies de l'information dans l'échange d'informations et de connaissances et a noté que ces technologies pouvaient s'appliquer à toute la gamme des travaux du système (amélioration de la productivité agricole, santé, éducation, création d'emplois, industrie, commerce et finances, renforcement des capacités d'action des individus, prévention et gestion des catastrophes, etc.). Les organismes des Nations Unies étaient particulièrement bien placés pour aider les pays en développement à combler le fossé qui les séparent des pays informatisés.

29. Le groupe a examiné les facteurs qui freinent le développement des technologies d'information dans certains pays et donc leur utilisation universelle, à savoir non seulement le manque d'infrastructures et de ressources mais aussi les inquiétudes que suscitent ces technologies sur le plan de la sécurité et de la vie privée, de l'identité culturelle, de la perte de recettes due au commerce électronique et des barrières linguistiques et tarifaires.

30. Il a par ailleurs fait valoir que de nombreux pays en développement avaient réussi à mettre technologies de l'information au service de leur développement. Le champ de la coopération Sud-Sud était donc considérable. Le système des Nations Unies pouvait faciliter les échanges de données d'expérience et diffuser les meilleures pratiques.

31. Considérant que le secteur privé était l'élément moteur du développement des technologies de l'information et d'Internet, le groupe a estimé qu'il était indispensable que les organismes des Nations Unies, de concert avec les gouvernements et les donateurs bilatéraux, travaillent main dans la main avec lui pour développer les technologies de l'information. Il a également estimé qu'il faudrait qu'ils resserrent leur collaboration et coordonnent mieux leurs activités, tant pour savoir comment aider au mieux les pays en développement, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités, de l'éducation et de la formation,

que pour organiser leurs propres activités à leur siège et sur le terrain.

32. Au cours des débats, les chefs de secrétariat sont convenus que les organismes des Nations Unies devraient absolument maîtriser les technologies de l'information pour aider vraiment les États Membres à assurer leur propre fonctionnement. Ils ont souligné que le système des Nations Unies devrait mettre largement l'accent sur le développement des échanges de connaissances et de l'apprentissage plutôt que sur les seules technologies de l'information, estimant que les connaissances et la capacité d'apprentissage, plutôt que les seuls investissements matériels, étaient de plus en plus appelés à conditionner le développement. Il fallait que les organismes des Nations Unies mettent l'accent sur l'apprentissage et adoptent pour ce faire une méthode générale à l'échelle du système qui leur permette d'acquérir des connaissances et de les diffuser efficacement.

33. Il y avait certes des facteurs qui ralentissaient le développement des technologies de l'information dans certains pays en développement, mais ces technologies étaient généralement d'un coût avantageux et pouvaient être introduites plus rapidement que les mesures de développement prises dans de nombreux autres domaines. De plus, en accélérant la diffusion des informations, elles permettaient aux organismes des Nations Unies de réagir promptement à certaines situations, de trancher et d'intervenir plus vite si ceux-ci les utilisaient de manière plus concertée et systématique.

34. De nombreuses initiatives avaient été prises au sein du système des Nations Unies pour promouvoir et utiliser des technologies de l'information aux fins du développement [par exemple, le programme d'information et de développement (INFODEV); le concert Netaid, qui avait été organisé dans plusieurs villes et diffusé sur Internet, le Global Knowledge Gateway et l'Initiative Softbank Corporation/Banque mondiale] mais ces efforts demandaient manifestement à être intensifiés et mieux coordonnés. On considérait généralement qu'au cours de la période à venir, les organismes des Nations Unies devraient coopérer plus que jamais pour éviter les doubles emplois et être mieux à même d'aider les États Membres à se servir des technologies d'information aux fins de leur développement.

35. Les chefs de secrétariat sont convenus de donner suite aux idées et suggestions ci-après :

a) Renforcer la collaboration entre les organismes du système, notamment au niveau des pays, dans les domaines de l'informatisation, du travail en réseau et de la mise au point de logiciels ainsi que de l'élaboration de stratégies nationales d'appui aux technologies de l'information;

b) Constituer un vivier d'experts et d'utilisateurs des technologies de l'information à l'échelle du système au moyen d'arrangements novateurs de travail en réseau qui permettent aux organismes des Nations Unies de diffuser des informations à l'échelle du système sur les possibilités, les coûts, les bonnes pratiques et les innovations dont ils puissent se servir aux fins de leurs besoins d'information et de leurs activités opérationnelles axées sur le développement;

c) Promouvoir des utilisations novatrices des technologies de l'information, telles que le réseau d'information des petits États insulaires en développement, pour lever les obstacles au développement des régions isolées et reculées;

d) Réaliser des études sur les incidences sociales, culturelles et économiques des technologies de l'information afin de donner un contenu approprié à ces technologies et d'être en mesure de conseiller les États Membres à leur sujet;

e) Créer de solides partenariats avec le secteur privé, en ce qui concerne aussi bien les activités de développement que les systèmes internes, renforcer l'expérience acquise grâce aux nombreuses initiatives en cours, telles que le réseau d'information sur la santé et celui sur les secours en cas de catastrophe, et en tirer profit;

f) Établir un inventaire des systèmes utilisés et déjà au point, en particulier pour la communication entre le siège des organismes des Nations Unies et le terrain, de manière à mieux exploiter les synergies possibles.

36. Le CAC est convenu que sa Déclaration sur l'accès universel aux services fondamentaux de communication et d'information adopté en 1997 devrait être mise à jour pour tenir compte des faits nouveaux survenus depuis son adoption et des nouvelles technologies, et que les organismes des Nations Unies devraient en assurer activement le suivi. Dans le même contexte, il est demandé instamment à ces derniers de

contribuer activement au sommet mondial sur la société d'information qu'il est proposé de tenir.

37. Compte tenu des activités menées au sein du système des Nations Unies et des conclusions auxquelles il était parvenu à sa session en cours concernant les futures orientations des travaux de ce dernier, le CAC a demandé à ses organes subsidiaires compétents de renforcer celles de leurs activités qui avaient trait aux technologies de l'information et d'assurer activement, au niveau interorganisations, le suivi de ses débats sur les questions susmentionnées. Les chefs de secrétariat sont convenus d'autoriser le CAC à publier une déclaration, qui serait mise au point par correspondance et présentée au Conseil économique et social à son débat de haut niveau de 2000.

C. Évaluation des travaux du CAC

38. Poursuivant les débats des deux sessions précédentes du CAC et de la séance privée en cours, les chefs de secrétariat ont examiné au cours de la session un rapport sur le rôle et le fonctionnement du Comité et de ses organismes subsidiaires, établi par MM. Ahmed, Blix et Thomas. Ils ont remercié l'équipe chargée d'examiner la question d'avoir présenté un rapport complet dans les délais impartis. Au cours des débats, un large appui s'est dégagé en faveur de l'orientation générale des recommandations de l'équipe. Un certain nombre d'observations ont été formulées au sujet de certains aspects de ces recommandations, comme la durée des séances privées, le nouveau nom qu'il était proposé de donner au Comité, les retraites annuelles de l'organe, l'utilisation des communications électroniques et la consolidation, le secrétariat et les méthodes de financement des organismes subsidiaires.

39. Le Secrétaire général a invité les chefs de secrétariat à lui faire parvenir, avant la fin d'avril 2000, les observations qu'ils pourraient avoir à formuler au sujet des recommandations de l'équipe d'évaluation. Il a indiqué qu'il prendrait alors les dispositions voulues pour que soit établi un plan d'application qui tienne pleinement compte de toutes ces observations. Ce plan serait soumis pour examen aux chefs de secrétariat avant la fin mai et arrêté ensuite dès que possible, de préférence par correspondance, afin que l'on puisse y mettre la dernière main avant la fin juin.

III. Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome de l'immunodéficience acquise

40. Le Secrétaire général a rappelé qu'à l'automne dernier, le CAC avait décidé d'organiser un débat de fond sur les politiques concernant le VIH/sida à la session en cours et avait prié le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) de présenter un document directif assorti de recommandations. Il avait également demandé au Comité consultatif pour les questions administratives (Questions de personnel et questions administratives générales) de présenter un rapport sur les orientations générales et les mesures communes à adopter en ce qui concernait les fonctionnaires des Nations Unies et les personnes à leur charge atteints du sida. Le Secrétaire général a souligné qu'il importait de considérer le VIH/sida comme une haute priorité dans tout le système, lequel, a-t-il fait observer, devait faire face non pas seulement à une crise humanitaire aux proportions alarmantes mais aussi à une crise de développement qui risquait d'inverser les résultats de dizaines d'années de progrès économique et social dans de nombreux pays. Au niveau international – comme le montraient clairement les débats tenus par le Conseil de sécurité sur le VIH/sida en janvier 2000 et ceux que le Conseil économique et social avait consacrés ultérieurement à l'impact de la crise causée par le VIH/sida sur le développement mondial –, on se rendait de mieux en mieux compte de l'ampleur de l'épidémie et de ses incidences dévastatrices, et les États Membres, tout comme les dirigeants politiques, en particulier en Afrique, se montraient de plus en plus déterminés à traiter cette épidémie comme une crise et un problème d'envergure mondiale. Il incombait au système d'appuyer pleinement ces efforts.

41. Le Directeur exécutif d'ONUSIDA a fait valoir que le VIH/sida posait aujourd'hui le plus grave problème de développement dans le monde parce qu'il sapait systématiquement les progrès qui avaient résulté de 50 ans d'investissement dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection sociale. Si l'Afrique était manifestement la région la plus touchée, les Caraïbes et certains pays développés étaient également très éprouvés. Le sida était un problème véritablement mondial : il ne connaissait pas de frontières et exigeait des solutions mondiales. Il avait des incidences négatives sur la coopération internationale et était

porteur de nouvelles menaces à la sécurité et au développement humain. Le Directeur exécutif considérait que les débats du CAC sur la question fournissaient une bonne occasion d'inciter les organismes des Nations Unies à unir leurs efforts pour conjurer l'épidémie en développant la planification conjointe, en établissant un plan de travail à l'échelle du système des Nations Unies pour 2001-2006 et, en particulier, en travaillant de concert au niveau des pays dans le cadre des groupes qui s'occupent du VIH/sida, lesquels comprenaient déjà des organismes autres que ceux qui coparrainaient le Programme commun. Le Directeur exécutif a également appelé l'attention du CAC, au nom des fonctionnaires des Nations Unies et des personnes à leur charge, sur les mesures que chaque organisme du système devait prendre d'urgence pour que le personnel international et le personnel local des Nations Unies puissent accéder aux soins et services voulus et surtout bénéficier d'une couverture médicale adéquate. L'ONU enterrait des fonctionnaires, en particulier des fonctionnaires locaux, tous les jours dans certains pays d'Afrique; il était donc urgent de faire en sorte que tous les fonctionnaires des Nations Unies soient traités avec équité.

42. En sa qualité de Président en exercice du Comité des organismes coparrainant l'ONUSIDA, l'Administrateur du PNUD a souligné qu'il importait que tous les organismes des Nations Unies se mobilisent et que l'on crée un partenariat international contre le VIH/sida en Afrique; il a mis en relief les incidences du sida sur le développement ainsi que la nécessité urgente d'améliorer la couverture médicale du personnel local.

43. Le CAC a souligné qu'il fallait se concerter pour endiguer l'épidémie de VIH/sida, faisant observer que si les organismes des Nations Unies travaillaient de plus en plus main dans la main, la lutte mondiale contre le sida posait toujours un problème majeur. Il restait encore beaucoup à faire, tant pour améliorer les mesures préventives visant à empêcher la maladie de continuer à se propager que pour assurer la prise en charge des victimes, en particulier des adolescents. Il y avait également lieu d'améliorer les communications, d'associer la société civile plus étroitement aux efforts entrepris, de mobiliser la coopération Sud-Sud et d'intensifier les efforts à tous les niveaux, en particulier au niveau national.

44. Le CAC a fait valoir que le sida ruinait le fruit des efforts qui avaient été faits pour assurer la survie

des enfants et qu'avant la fin de 2000, l'épidémie aurait fait 13 millions d'orphelins. De ce fait, les grands-parents, en particulier les grands-mères, devenaient de plus en plus souvent soutien de famille, ce qui avait toute une série d'incidences, notamment sur les facilités de crédit, qui devraient être revues en conséquence. Le CAC s'est félicité des mesures à l'étude concernant la question. La nécessité de médicaments d'un coût abordable et de l'égalité de traitement a été particulièrement soulignée. On a fait observer que même si le coût des médicaments actuellement disponibles baissait de 90 %, la plupart des malades du sida n'auraient toujours pas les moyens de les acheter.

45. Les chefs de secrétariat se sont dits à nouveau vivement préoccupés par la gravité de l'épidémie de sida en Afrique. Il a été fait allusion en particulier à la situation alarmante qui prévalait en Afrique du Sud. Le CAC a également souligné qu'il fallait redoubler d'efforts et multiplier les activités de sensibilisation dans les pays où l'épidémie en était à un stade précoce, en particulier en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est, en tirant profit de l'expérience acquise en Afrique subsaharienne, où les activités de sensibilisation avaient démarré trop tard. Le Secrétaire général a prié le secrétariat d'ONUSIDA de lui fournir des informations sur les pays les plus gravement touchés de ces régions avant la fin mai afin de lui permettre, en concertation avec les organismes des Nations Unies, de mener toutes les activités de sensibilisation voulues dans les pays concernés.

46. On s'est également préoccupé du vaste impact du VIH/sida sur les droits de l'homme et, notamment, des questions de l'égalité d'accès aux soins et de la discrimination. Il a été indiqué que le VIH/sida serait inscrit à l'ordre du jour de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui doit se tenir à Durban (Afrique du Sud) du 31 août au 7 septembre 2001. Le sida a été également inscrit à l'ordre du jour de la session de printemps 2000 du Comité du développement de la Banque mondiale.

47. Les répercussions du VIH/sida sur les réfugiés ont été également abordées. On a constaté qu'à l'heure actuelle, la plupart des programmes de pays visaient les nationaux, ce qui ne permettait pas aux réfugiés de s'informer et de bénéficier de soins préventifs et palliatifs. Le CAC s'est donc félicité de la collaboration active qui se mettait en place entre ONUSIDA et le HCR et a fait observer qu'il faudrait créer de nouveaux

mécanismes de financement pour régler le problème. Il a été également question des mesures à prendre concernant le VIH/sida sur le lieu de travail, en particulier en ce qui concernait la discrimination et la crainte qu'ont les personnes touchées par le VIH/sida que leur séropositivité ne soit révélée. Les difficultés particulières que causait le VIH/sida dans le secteur de l'éducation ont été examinées. Les liens entre l'abus des drogues et le sida ont été rappelés et les bienfaits d'une étroite collaboration entre le Programme international des Nations Unies pour le contrôle des drogues (PNUCID) et ONUSIDA ont été soulignés.

48. S'agissant de la question des fonctionnaires des Nations Unies atteints du sida, il fallait, de l'avis général, se préoccuper avant tout de prévention et lutter contre la discrimination touchant certaines catégories de personnel, en particulier le personnel local, en ce qui concernait la couverture médicale et l'accès aux soins et aux médicaments. Le Secrétaire général a exprimé l'espoir que les travaux de la prochaine réunion des directeurs médicaux faciliteraient ce processus. Il fallait aussi se procurer d'urgence des approvisionnements en sang non contaminé, en particulier dans les pays les plus touchés.

49. Le CAC a approuvé l'orientation des recommandations formulées par ONUSIDA et le Comité consultatif pour les questions administratives, faisant observer qu'il faudrait redoubler d'efforts pour améliorer les diverses directives établies à l'intention des équipes de pays en s'appuyant sur le système des coordonnateurs résidents et des groupes qui s'occupent du VIH/sida.

50. À la lumière de son examen de la crise causée par le VIH/sida, le CAC a décidé :

a) De demander instamment aux organismes des Nations Unies d'appuyer et de compléter les efforts déployés par les organismes qui coparrainent ONUSIDA, en particulier :

- i) En cherchant le meilleur moyen de tenir compte des questions relatives au sida dans leurs activités, conformément à leurs mandats;
- ii) En portant ces questions à l'attention de leurs organes délibérants et en veillant à ce que les fonds voulus soient alloués aux activités pertinentes;
- iii) En fournissant des conseils à leurs représentants dans les pays (ou aux membres de leur personnel en poste aux sièges ou dans les instan-

ces régionales, selon que de besoin), de manière qu'ils participent à la planification et à la programmation communes des activités concernant le sida au sein des groupes composés d'organismes des Nations Unies qui s'occupent du VIH/sida dans les divers pays;

b) De prier le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations d'envisager d'aider de ses conseils les coordonnateurs résidents quant à la méthode à suivre au niveau des pays pour lutter contre le VIH/sida, étant entendu que ces conseils ne doivent pas faire double emploi avec les directives existantes mais doivent permettre de les recentrer et de les améliorer et être compatibles avec le rôle et les fonctions des groupes qui s'occupent du VIH/sida;

c) De prier le Bureau pour les affaires interorganisations, en collaboration avec l'ONUSIDA, de veiller à ce que les travaux des comités permanents interorganisations visant à établir des stratégies de prévention et de maîtrise du VIH/sida dans les situations de conflit soient coordonnés avec les travaux que mènent dans ce domaine tous les organismes des Nations Unies, de manière à consolider les efforts nationaux de lutte contre le VIH/sida;

d) D'encourager tous les organismes des Nations Unies à participer activement, avec le secrétariat d'ONUSIDA et les organismes qui coparrainent ce programme, à l'élaboration du plan stratégique du système des Nations Unies contre le VIH/sida, 2001-2006.

51. S'agissant des questions relatives aux fonctionnaires des Nations Unies et aux personnes à leur charge atteints de VIH/sida, le CAC a approuvé l'orientation des conclusions et recommandations dont il était saisi et a notamment :

a) Prié le Comité consultatif pour les questions administratives (Questions de personnel et questions administratives générales), à partir d'une étude comparative sur les régimes d'assurance-maladie pour les fonctionnaires des Nations Unies recrutés sur le plan national et de données sur le nombre de ces fonctionnaires et de personnes à leur charge qui sont séropositifs, de présenter au CAC, à sa session d'automne de 2000, des propositions tendant à améliorer et harmoniser la couverture médicale des fonctionnaires des Nations Unies recrutés sur le plan national;

b) Prié le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations, en coopération avec ONUSIDA, d'achever et distribuer à tous les coordonnateurs résidents et membres des équipes de pays la note d'orientation intitulée « Le VIH/sida sur le lieu de travail à l'ONU » (« HIV/AIDS in the UN workplace ») et demandé instamment que l'on applique le plus grand nombre possible des mesures figurant dans cette note avant la fin de l'année. Le Comité consultatif a été prié de faire rapport sur l'état d'avancement de ces activités au CAC à sa session de printemps de 2001.

IV. Sécurité et sûreté du personnel

52. Le Secrétaire général a rappelé qu'à sa session d'automne de 1999, le CAC avait vivement déploré l'augmentation intolérable du nombre et de la gravité des attaques et menaces dirigées contre le personnel des Nations Unies et avait recensé un certain nombre de questions exigeant une attention particulière, à savoir : la responsabilité du système des Nations Unies vis-à-vis du personnel local; le financement de la sécurité; les relations avec les gouvernements concernant leurs responsabilités en matière de sécurité et de sûreté du personnel; et le montant des indemnités à verser en cas de décès en cours de service de membres du personnel. Le Secrétaire général a invité la Vice-Secrétaire générale à informer le CAC de la situation actuelle en matière de sécurité et des mesures qui étaient prises pour préserver la sécurité et la sûreté du personnel.

53. Au cours de son exposé, la Vice-Secrétaire générale a rappelé que le personnel des Nations Unies continuait d'être la cible d'attaques quasi quotidiennes. Depuis la dernière réunion du CAC en octobre 1999, 18 membres du personnel avaient été pris en otage au cours de six incidents et un plus grand nombre encore avait trouvé la mort au Kosovo, au Mozambique, au Burundi, au Rwanda et au Kenya. Cependant, on s'occupait de plus en plus de la sécurité et de la sûreté du personnel. Les États Membres accordaient de plus en plus d'attention à la question et de nouvelles mesures visant à renforcer la sécurité du personnel étaient à l'étude, notamment la nomination d'un coordonnateur pour les mesures de sécurité qui se consacrerait à la question à temps complet, l'élaboration de mesures visant à ce que les agents de sécurité en poste sur le terrain soient en nombre suffisant équipés du matériel nécessaire et le développement de la formation. La

Vice-Secrétaire générale a également évoqué le problème du financement, en soulignant que le système actuel de participation aux coûts et de contributions en espèces, qui allait de pair avec de faibles prélèvements sur le budget ordinaire, s'était révélé tout à fait insuffisant.

54. La Vice-Secrétaire générale a indiqué que le Secrétaire général présenterait à l'Assemblée générale, à sa prochaine session, un rapport de synthèse qui contiendrait des propositions tendant à renforcer sensiblement le système de gestion de la sécurité, tant sur le terrain qu'aux sièges. De même, l'Assemblée générale serait priée d'allouer les fonds nécessaires au fonctionnement de base du système de gestion de la sécurité par prélèvement sur le budget ordinaire et, dans cette attente, des experts extérieurs passeraient le système en revue.

55. La Vice-Secrétaire générale a également rappelé que des contributions volontaires dont le montant s'élevait alors à 1,2 million de dollars seulement avaient été versées au Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité du personnel des Nations Unies. Ces contributions avaient été effectivement utilisées pour organiser des cours de formation à la sécurité et à la gestion du stress dans un certain nombre de pays et d'autres cours de formation seraient dispensés au cours de l'année. La Vice-Secrétaire générale a également indiqué que les indemnités versées au titre de la police d'assurance contre les actes de malveillance étaient en passe d'être doublées et portées à 500 000 dollars pour les administrateurs et d'être augmentées à hauteur de 10 fois le traitement annuel pour les agents des services généraux. Elle a demandé aux organisations qui n'avaient pas encore accepté la proposition tendant à étendre cette politique à tous leurs lieux d'affectation de le faire dès que possible.

56. Le CAC s'est félicité des initiatives évoquées par la Vice-Secrétaire générale et s'est déclaré satisfait de l'importance accrue que les États Membres accordaient à la question. Soulignant les responsabilités des gouvernements, il a demandé que la Convention sur la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé et le statut de la Cour pénale internationale soient ratifiés rapidement. Il a par ailleurs fait observer que les conseillers juridiques du système continuaient à examiner les questions liées aux privilèges et immunités du personnel des Nations Unies. Le Comité s'est félicité en particulier des nouvelles mesures à l'étude tendant à renforcer la sécurité aux sièges

et sur le terrain et à donner davantage de moyens au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité. Les chefs de secrétariat sont convenus qu'il fallait d'urgence financer les mesures de sécurité de façon stable, prévisible et continue. Ils ont reconnu d'un commun accord que le système actuel de financement de ces mesures, qui était presque exclusivement tributaire des contributions volontaires et des contributions spéciales, se révélait de plus en plus insuffisant et ne pouvait être maintenu et ils ont exprimé leur appui à l'initiative de la Vice-Secrétaire générale visant à renforcer la part du budget ordinaire consacrée à la sécurité. La nécessité d'un financement supplémentaire pour la formation à la sécurité a été soulignée. Bien que des efforts soient actuellement déployés pour financer les mesures de sécurité de manière stable, le CAC a demandé que les mesures de sécurité prioritaires soient appliquées rapidement, notamment celles relatives aux agents de sécurité sur le terrain, à la formation et aux communications. Dans ce contexte, il s'est félicité de l'offre faite par le HCR de détacher un de ses fonctionnaires au Bureau du Coordonnateur pour les mesures de sécurité et de la donation de matériel de transmission par le secteur privé. Il s'est déclaré satisfait de l'augmentation des indemnités versées au titre de la police d'assurance contre les actes de malveillance et a pris note de l'appel lancé aux organisations qui ne l'avaient pas encore fait d'accepter d'étendre cette politique à tous leurs lieux d'affectation.

57. Le Secrétaire général a invité les représentants des associations de personnel (la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux et le Comité de coordination des syndicats et associations autonomes du personnel du système des Nations Unies) à échanger leurs vues avec le CAC. Les représentants du personnel ont plaidé en faveur de la ratification rapide de la Convention sur la sûreté du personnel des Nations Unies et du personnel associé et du statut de la Cour pénale internationale ainsi que du renforcement des mesures tendant à améliorer la sécurité du personnel (financement stable, renforcement de la formation à la sécurité, diffusion d'informations essentielles, renforcement du Bureau du Coordonnateur pour les mesures de sécurité et fourniture de matériel de transmission et de sécurité adéquat au personnel sur le terrain). Les représentants du personnel ont remercié le Secrétaire général et les membres du CAC de l'occasion qu'ils leur avaient donnée de faire connaître leurs vues sur cette importante question. Le CAC s'est félicité de la convergence de vues entre les membres du CAC et les

représentants du personnel en ce qui concernait la sécurité et la sûreté de ce dernier. Les chefs de secrétariat se sont félicités de la procédure qui permet d'inviter les représentants du personnel à débattre de certaines questions avec eux et ont exprimé l'espoir que le dialogue sur ces questions serait désormais aussi large et interactif que possible.

58. Rappelant qu'il fallait que les organismes des Nations Unies continuent à accorder une haute priorité à la question de la sécurité et de la sûreté du personnel, le CAC :

a) A pris note avec satisfaction des mesures déjà prises, tant au Siège que sur le terrain, pour renforcer la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies grâce à une collaboration interinstitutions, ainsi que des efforts déployés à cet égard par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité, qui est chargé de coordonner ces mesures à l'échelle du système;

b) S'est déclaré satisfait de l'attention que l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social prêtaient à nouveau aux questions relatives à la sécurité du personnel et, réaffirmant qu'il incombait au premier chef aux gouvernements d'assurer la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies, a prié ceux qui ne l'avaient pas encore fait de ratifier la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé et le Statut de la Cour pénale internationale;

c) A rappelé que les membres du CAC s'étaient engagés à continuer à défendre la sécurité et la sûreté du personnel au sein des organes intergouvernementaux du système et dans leur dialogue avec les États Membres;

d) A approuvé l'intention de mettre en place un système plus sûr et plus fiable de financement des dépenses afférentes à la sécurité, de préférence par prélèvement sur le budget ordinaire, et souligné qu'il faudrait trouver des fonds supplémentaires pour financer la formation en matière de sécurité;

e) A demandé que l'on applique rapidement les mesures de sécurité prioritaires, notamment celles concernant les agents de sécurité en poste sur le terrain, la formation et la communication;

f) A décidé de garder la question à l'étude et d'examiner de nouvelles mesures destinées à renforcer

la sécurité et la sûreté du personnel à sa session d'automne de 2000.

V. Suivi des décisions du CAC

A. Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée

59. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a donné des précisions au CAC sur la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée qui doit se tenir du 31 août au 7 septembre 2001 à Durban (Afrique du Sud). Elle a invité les organismes des Nations Unies à participer activement aux préparatifs et à faire part à cette fin de leurs vues concernant la lutte contre la discrimination raciale, notamment en soumettant des documents d'information et des études : a) aux séminaires régionaux d'experts; b) aux réunions préparatoires régionales; c) aux deux sessions du comité préparatoire de la Conférence, qui doivent se tenir respectivement du 1er au 5 mai 2000 et en mai 2001 à Genève; et d) à la Conférence mondiale elle-même. Elle les a également invités à se servir de leurs réseaux et de leur expérience dans les pays pour informer leurs partenaires des buts de la Conférence mondiale et y sensibiliser les organisations non gouvernementales et la société civile et, notamment, à créer un lien entre leur site Web et celui de la Conférence mondiale, qui est installé sur le site du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Dans le même contexte, elle a sollicité l'avis et l'assistance des membres du CAC qui ont organisé des conférences mondiales analogues dans le passé.

60. Le CAC a invité ses membres à participer activement aux préparatifs de la Conférence mondiale et à contribuer pleinement à en assurer le succès.

B. Préparatifs du Sommet du Millénaire, des futures sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au suivi des conférences mondiales et du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

61. La Vice-Secrétaire générale a informé le CAC des préparatifs de l'Assemblée du Millénaire, qui commencera le 5 septembre 2000, et du Sommet du Millénaire, qui se tiendra du 6 au 8 septembre à New York. Elle l'a aussi avisé que les organisations de la société civile organiseront et tiendront du 22 au 26 mai 2001 un forum du millénaire au Siège de l'ONU.

62. Le CAC a pris note des préparatifs des sessions extraordinaires que l'Assemblée générale consacrera au suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (New York, 5-9 juin 2000) et du Sommet mondial pour le développement social (Genève, 26-30 juin 2000). On a relevé qu'en dépit de la complexité de ces préparatifs, les travaux des organes chargés de négocier les textes finals des deux sessions progressaient régulièrement. Un très grand nombre d'organisations non gouvernementales participaient aux préparatifs et organisaient des manifestations parallèles. Les organismes des Nations Unies ont été encouragés à continuer à appuyer les préparatifs et à participer aux deux sessions. Les chefs de secrétariat ont reconnu que les préparatifs des deux sessions étaient liés entre eux et que la promotion de la femme n'était pas seulement une question sexospécifique mais aussi une question de progrès social. Dans le même large contexte, l'attention du CAC a été appelée sur l'importance que revêtent pour le système des Nations Unies les préparatifs mis en train pour l'examen décennal de la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

63. Le CAC a également noté que, lors du débat qu'il consacrera à la coordination à sa session de fond de juillet 2000, le Conseil économique et social évaluera les progrès accomplis par les organismes des Nations Unies dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Cette évaluation leur permettra de dresser le bilan de leurs travaux dans ce domaine et d'échanger des données d'expérience sur la promotion

des objectifs des conférences et les moyens de mieux en intégrer la réalisation. Le CAC a demandé instamment à ses membres de contribuer pleinement aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et aux processus d'examen du Conseil économique et social.

64. Le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance a appelé l'attention du CAC sur la session extraordinaire que l'Assemblée générale doit tenir en septembre 2001 pour dresser le bilan de l'application du programme d'action approuvé par le Sommet mondial pour les enfants en 1990. La session extraordinaire sera l'occasion d'examiner les engagements pris au titre de ce programme et les nouvelles mesures à prendre en faveur des enfants au cours des 10 années à venir. Le Directeur exécutif a demandé l'avis et l'appui des membres du CAC, qu'il a notamment priés de répondre à sa note du 24 mars 2000. Le CAC a invité ses membres à appuyer activement les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée de 2001.

65. La documentation dont le CAC était saisi appelait également son attention sur le dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, tenu à Vienne du 10 au 17 avril 2000 qui devait servir à renforcer le consensus international sur la nécessité d'un cadre commun de lutte contre la criminalité. Le Congrès a adopté une déclaration intitulée « Déclaration sur la criminalité et la justice : relever les défis du XXI^e siècle ». Les travaux se poursuivent sur le projet de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant, afin qu'ils puissent être présentés à l'Assemblée générale pour adoption, après quoi ils seront ouverts à la signature des États Membres. Le CAC a été invité à contribuer à sensibiliser la communauté internationale à l'importance de ces manifestations.

C. Stratégie internationale de prévention des catastrophes

66. Les chefs de secrétariat se sont déclarés satisfaits de la mise à jour des mesures prises pour appliquer la résolution 54/219 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1999, intitulée « Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles : arrangements consécutifs ». Au cours des débats, on s'est félicité des dispositions prises pour organiser la première réunion, les 27 et 28 avril, de l'équipe spéciale interor-

ganisations créée en vertu de la résolution. On a souligné que l'équipe spéciale devrait tenir compte des progrès des connaissances scientifiques et techniques et de leur utilisation aux fins d'une prévention effective des catastrophes et devrait formuler des propositions tendant à renforcer les capacités des pays sujets aux catastrophes naturelles en matière de recherche scientifique et de formation d'experts. Lorsqu'elle planifierait ses travaux, l'équipe spéciale devrait aussi tenir compte du fait que les catastrophes liées aux intempéries et au climat représentaient près de 75 % de l'ensemble des catastrophes naturelles. Le secrétariat interinstitutions ne devrait pas perdre de vue le caractère multisectoriel de la prévention des catastrophes dans ses travaux et devrait fonctionner de manière à encourager la coopération de tous les organismes des Nations Unies.

67. Le CAC a pris note de la nomination des huit organismes des Nations Unies (FAO, OMM, UNESCO, Banque mondiale, UIT, PNUD, PNUE et PAM) qui constitueront l'équipe spéciale interinstitutions, ainsi que des progrès accomplis dans l'application des arrangements approuvés par l'Assemblée générale. Il a invité l'équipe spéciale à mettre particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités des pays sujets aux catastrophes naturelles par la recherche scientifique et de la formation d'experts, et a demandé qu'un rapport intérimaire sur la question lui soit soumis à sa session d'automne de 2000.

VI. Questions concernant les organismes subsidiaires

A. Déclaration du CAC sur le programme décennal des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles

68. Comme le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations le lui avait recommandé, le CAC a adopté une déclaration sur le programme décennal des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles aux fins de sa présentation au Forum mondial sur l'éducation tenu à Dakar en avril 2000. Le texte de la déclaration figure à l'annexe I du présent rapport. Le CAC a souligné l'importance de l'éducation des filles, élément indispensable de la pleine réalisation des droits et de l'élimination de la pauvreté.

B. Questions découlant des travaux des comités consultatifs

69. Le CAC a pris note des questions concernant les travaux des organismes subsidiaires ci-après :

1. Groupe de la gestion de l'environnement

70. À sa quinzième réunion, les 24 et 25 janvier 2000, le Comité interorganisations du développement durable a approuvé au nom du CAC le mandat du Groupe de la gestion de l'environnement.

2. Déclaration du CAC sur la problématique hommes-femmes

71. À l'issue de consultations interorganisations, une déclaration du CAC sur la problématique hommes-femmes a été adoptée en son nom, comme contribution à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen de la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à New York du 5 au 9 juin 2000.

3. Directives sur les droits de l'homme et note d'orientation sur le renforcement des capacités

72. Au nom du CAC, le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations a adopté des directives intitulées « L'Organisation des Nations Unies et les droits de l'homme : directives et informations à l'intention des coordonnateurs résidents », ainsi qu'une note d'orientation sur le renforcement des capacités.

C. Autres recommandations formulées par les comités consultatifs

73. La documentation dont le CAC était saisi a également appelé son attention sur d'autres recommandations de ses comités consultatifs et sur les travaux en cours des comités ci-après :

1. Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes

74. Le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes a invité le CAC, lorsqu'il élaborerait ses futurs programmes de travail, à examiner régulièrement des questions d'ordre sexospécifique.

Dans le même contexte, il a indiqué qu'il souhaiterait pouvoir présenter au CAC les conclusions d'une étude sur le rôle des responsables des questions relatives à la problématique hommes-femmes dans la prise en compte d'une perspective sexospécifique par les organismes des Nations Unies et d'obtenir du CAC des conseils sur le futur cadre de financement des activités communes qu'il promeut.

2. Comité interinstitutions sur le développement durable

75. Le Comité a souligné la nécessité d'une bonne coordination entre, d'une part, l'Équipe spéciale chargée de continuer à mettre l'accent, de manière concertée, sur la prévention des catastrophes naturelles, et, d'autre part, les organismes responsables de l'application de tel ou tel chapitre d'Action 21. Il a également souligné qu'il importait de préparer rapidement l'examen décennal de la suite donnée à la Convention des Nations Unies sur l'environnement et le développement à l'échelle du système.

3. Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations

76. Le Comité a appuyé les travaux que mène actuellement le Groupe des Nations Unies pour le développement aux fins de l'élaboration d'un document de fond intitulé « Réduire l'extrême pauvreté de moitié : stratégie d'action pour l'Organisation des Nations Unies » et a encouragé les organismes des Nations Unies à lui soumettre des observations écrites pour qu'il puisse achever le document dès que possible.

VII. Questions diverses

A. Directives concernant les relations avec les médias

77. Le Secrétaire général a évoqué les directives concernant les relations de l'Organisation avec les médias, qu'il a communiquées aux membres du CAC le 31 août 1999, et a noté que de nombreux chefs de secrétariat y avaient répondu positivement, parfois en communiquant les directives analogues adoptées par leur organisme. Il a souligné que le système des Nations Unies devait apprendre à tirer avantage de la force positive que représentaient les médias. Si la diversité des mandats exigeait qu'on procède différemment, tous les organismes avaient néanmoins intérêt à

établir des modalités de conduite de leurs relations avec les médias, à échanger des données d'expérience et des informations en la matière. Le CAC a remercié le Secrétaire général de son initiative et encouragé l'adoption de mesures analogues à l'intérieur du système, selon que de besoin. Il a également prié le Comité commun de l'information des Nations Unies de promouvoir des mesures de suivi appropriées et de faciliter l'échange intensif de pratiques et de données d'expérience entre les organismes des Nations Unies.

B. Pratiques en matière de recrutement

78. Le Secrétaire général a fait état d'un rapport qui appelait l'attention sur l'allongement du laps de temps dont l'Organisation avait besoin pour recruter du personnel. L'efficacité des pratiques en matière de recrutement était un bon moyen de juger les résultats de l'Organisation et la description des pratiques fructueuses des organismes des Nations Unies en la matière était intéressante. Le Secrétaire général a invité les chefs de secrétariat à échanger des données d'expérience sur le recrutement afin d'examiner les moyens de l'accélérer et de l'améliorer dans tout le système.

C. École des cadres des Nations Unies

79. Le Secrétaire général a souligné qu'il importait que les organismes des Nations Unies s'intéressent de près aux activités de l'École et les a exhortés à les appuyer davantage. Les arrangements financiers de cet appui font partie des questions que l'évaluation indépendante de l'École doit couvrir.

D. Dotation en effectifs du Bureau des affaires interorganisations

80. Le Secrétaire général a remercié à nouveau le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et les chefs de secrétariat des autres organismes concernés de leur contribution essentielle à la dotation en effectifs du Bureau.

E. Dates de la session d'automne de 2000 du CAC

81. Le CAC a invité son comité d'organisation, à la réunion qui suivra immédiatement la session en cours, à arrêter les dates de sa session d'automne de 2000 à New York. Les chefs de secrétariat ont réaffirmé à ce propos qu'ils souhaitaient fixer les dates des réunions du CAC au moins un an à l'avance.

F. Lieu de la session de printemps de 2002 du CAC

82. Le CAC a remercié l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture d'avoir offert d'accueillir sa session de printemps de 2002.

Annexe

Déclaration du CAC sur le programme décennal des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles

1. Le Comité administratif de coordination (CAC) prend note des progrès accomplis dans l'éducation de base au cours des 10 dernières années mais constate que le système des Nations Unies doit redoubler d'efforts pour que ce droit fondamental puisse être effectivement appliqué. Il souligne à cet égard le rôle décisif de l'éducation de base dans l'atténuation de la pauvreté et dans le développement économique et humain.

2. Le CAC appuie pleinement la proposition qui a été faite récemment par le Conseil de gestion – puis développée par 11 membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, en pleine collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et la Banque mondiale – de lancer un programme décennal en faveur de l'éducation des filles à l'échelle du système. L'un des points forts de ce programme, qui vise un certain nombre d'objectifs communs aux organismes des Nations Unies, est qu'il s'inscrit dans le cadre de l'initiative en faveur de l'éducation pour tous, lancée à la première Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, tenue à Jomtien (Thaïlande) en 1990, et la renforce. Le CAC appuie ce programme eu égard aux nombreux avantages économiques et sociaux de l'éducation des filles, et fait observer qu'il est conçu pour renforcer l'accent qui a été mis lors des récentes conférences internationales (notamment les Conférences de Beijing, de Copenhague, du Caire, de Rome et de Vienne, la Conférence quinquennale d'examen de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Sommet mondial pour les enfants) et à d'autres occasions sur le fait que, si les filles ne sont pas éduquées, l'objectif de l'égalité entre les sexes ne sera jamais atteint et le développement économique des pays restera limité.

3. Le CAC est conscient de l'importance des principes de base du programme. Celui-ci suppose un effort de collaboration que le système des Nations Unies est seul à pouvoir orienter et diriger. L'approche de l'éducation qui lui sert de base technique est conforme à la large perspective de Jomtien et à son évolution au cours des années 90. Le fait que le programme prévoie expressément que la plupart de ses activités doivent

être menées au niveau des pays, en collaboration avec les mécanismes de coordination des Nations Unies, le fait également qu'il mette l'accent sur l'utilisation cohérente des ressources nationales est conforme au processus de réforme de l'Organisation. Le thème même de l'éducation des filles est parfaitement approprié. De plus, le Forum mondial sur l'éducation qui doit se tenir à Dakar fournit une excellente occasion à tous les organismes des Nations Unies de s'engager à nouveau à faire progresser l'éducation et aux institutions concernées de prendre part à l'initiative.

4. Les temps sont mûrs pour une initiative de cette ampleur, qui ne saurait cependant aboutir si elle tourne à vide. Le CAC note que des entités des Nations Unies très diverses y participent et indique qu'il prendra des mesures pour que cette participation s'étende à l'échelle du système. Par ailleurs, l'éducation des filles étant un moyen d'éliminer la pauvreté et son faible développement résultant en partie de ce phénomène, qui contraint les familles à prendre des décisions difficiles, souvent au détriment des filles, le CAC fait valoir l'importance de l'environnement extérieur en général et de l'allocation des ressources au sens large, en particulier pour l'éducation des filles et demande instamment à toutes les entités et, en particulier, aux institutions de Bretton Woods, d'examiner soigneusement leurs programmes dans une perspective sexospécifique avant de les réformer, en particulier leurs programmes financiers.

5. Le CAC appuiera le programme en faveur de l'éducation des filles, au moyen d'activités de plaidoyer et d'appui communes, notamment en fournissant des orientations claires aux coordonnateurs résidents, et rendra compte régulièrement de son action par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions relatives aux opérations et aux programmes.